

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 12

Objet : Tarifs des gouters
Centre de loisirs

Date de convocation

3 décembre 2024

Date d'affichage

3 décembre 2024

Nombre de membres en
exercice :

17

Nombre de présents :

10

Nombre de votants :

12

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre
Le 9 décembre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry
DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M.
Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, M. Jean-Pierre
ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme
Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, membres
en exercice.

Procurations :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette
VERDOUX.

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle
ANTICH

Absents Excusés : Mme Christine VANCAUTER, M. Pierrick
THOMAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Monique GAYET, M. Bruno
PEGAS.

Mme Véronique PATERNE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le président propose de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 les
tarifs des goûters pour le centre de loisirs situé sur la Commune de
Lafrançaise comme suit :

Goûter	Proposition tarif unitaire HT
Petit (1 composant)	0,45
Moyen (2 composants)	0,75
Grand (3 composants)	1

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs ci-dessus à l'unanimité.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

La Secrétaire

V. PATERNE